



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de STAROUBIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire; rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 22 octobre.* — Lord Strangford s'est embarqué mardi dernier à Chatham, pour aller reprendre ses fonctions comme ambassadeur de S. M. à la cour de Russie.

— Le 16 lord Cochrane se trouvait à Dunne, dans le Berwickshire, il venait de voir des terres considérables qu'il paraît avoir l'intention d'acheter.

— On annonce pour les premiers jours du mois prochain la réunion de l'association des catholiques d'Irlande, qui se proposent de présenter de nouveau leurs demandes au parlement; ainsi va se reproduire cette question qui divise les deux grandes parties de l'Angleterre, qui a mis la chambre des pairs en lutte avec la chambre des communes, et qui a créé, et qui doit encore créer des dissidences dans le ministère britannique.

— L'histoire du séjour de Bergami en Russie est de pure invention. Ce personnage se trouvait à Pésaro, il y a un mois, et se proposait alors de se rendre à Rome avec sa femme et sa fille, pour placer cette dernière dans un couvent.

— On vient de recevoir des journaux de New-York jusqu'au 25 septembre. On y trouve le projet de rétablir la nation juive, non à Jérusalem, mais dans les Etats-Unis, sur les bords de la rivière de Niagara. Un certain major Noah y a acheté une vaste portion de terre et se propose d'y réunir les israélites dispersés partout; à cet effet il a fondé une ville qu'il nomme Acara. Le major a publié une proclamation par laquelle il invite les juifs à se rendre dans sa ville. Quelques-uns des journaux de New-York ont trouvé à redire au style de cette pièce, comme sentant un peu le monarchisme.

— On apprend de tous les ports d'Angleterre des nouvelles fâcheuses sur les dévâtes causés à la navigation par les derniers ouragans. Plusieurs bateaux à vapeur avaient inutilement tenté de sortir des ports, où ils ont été obligés de rentrer après de grands efforts.

— Il subsiste encore à Jersey une ancienne coutume contre laquelle il n'y a point d'appel, mais qui heureusement ne s'observe que tous les trente ans. Des officiers chargés de veiller à la conservation des limites des terres, font le tour de l'île, à cheval, et partout où ils voient un empiétement, ils le marquent avec un javelot, et il faut que l'arbre ou le bâtiment soit abattu. Le jour de cette visite est une fête saturnale; les maîtres et les serviteurs sont égaux, et chaque homme, sans excepter même les ramoneurs de cheminée, a le droit d'embrasser toutes les femmes qu'il rencontre dans les rues ou sur les routes. Cette année étant la trentième, les dames anglaises, pour se soustraire à de semblables libertés, dont la seule idée les révoltait, se sont toutes enfermées et barricadées dans leurs appartemens; mais les dames de l'île sont sorties comme de coutume.

### FRANCE.

*Paris, le 23 octobre.* — Voici de nouveaux détails sur les troubles qui ont eu lieu à Rouen, lors du passage de M. de Lafayette. Quatre manufacturiers, jouissant d'une réputation justement acquise par des services rendus à l'industrie, étaient du nombre des personnes qui dînèrent, le 7 de ce mois, à Rouen, chez M. Cabanon avec le général Lafayette. A leur sortie, ces honorables citoyens ont été maltraités par un agent de police et des gendarmes par les propos les plus grossiers. Un d'eux reçut même un coup de crosse de fusil entre les épaules. Le lendemain matin ils ont porté plainte à M. le marquis de Martainville, maire de Rouen; ils lui ont demandé le nom de l'agent de police qui les avait outragés, afin de le poursuivre. Ce fonctionnaire s'est borné à leur répondre qu'il ne le savait pas, et que, lors même qu'il le saurait, il ne le leur dirait point. Ce déni de justice a forcé les quatre manufacturiers d'adresser une plainte à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Rouen. Ils demandent que les individus qui les ont outragés, qu'ils soient ou non agens de l'autorité municipale, soient punis et que les hommes paisibles soient, sous l'égide de la loi, la protection qui leur est garantie par les institutions que S. M. Charles X a juré solennellement de maintenir.

— On dit que de nouvelles lumières viennent d'être recueillies sur l'affaire des marchés Ouvrard, et on regarde maintenant comme bien difficile d'éviter que cette affaire ne soit portée à la chambre des pairs.

— On s'occupe en ce moment à Saint-Etienne, avec beaucoup d'activité, de travaux qui doivent faire jouir ce pays de chemins ferrés.

— On écrit de Bologne (Italie) en date du 10 septembre, que le vaillant aéronaute Orlandi fit l'ascension qu'il avait annoncée, et pendant laquelle il devait diriger son ballon avec des rames de son invention: il devait être accompagné par un autre aéronaute nommé Passerotti, mais l'heure avancée lui fit prendre la décision de braver seul tous les dangers. A deux heures après-midi le ballon s'éleva, et les premiers efforts du navigateur parurent

avoir plus de succès que ceux de son maître Zambecari, qui perdit la vie dans son premier essai.

A deux heures trois quarts le ballon passa au-dessus des nuages, et on le perdit de vue; dans la soirée on apprit qu'il avait éclaté, et que le navigateur aérien, muni d'une espèce de parachute, avait été entraîné avec violence vers la terre, toutefois sans aucun danger pour sa personne, quoiqu'il fût tombé entre deux arbres touffus qui avaient déchiré le reste de sa machine. Enfin l'aéronaute Orlandi, sain et sauf, se montra au spectacle dans la loge du cardinal-sénateur, et fut vivement applaudi par tous les assistans. Le ballon était tombé à 35 milles de Bologne à quatre heures et un quart de l'après-midi. Tel a été le résultat de la première expérience de cet intrépide aéronaute.

*Augsbourg, le 20 octobre.* — Notre correspondant de Trieste nous transmet les détails suivans: « Le commerce de cette ville est singulièrement alarmé à cause du bruit qui vient de se répandre que les Grecs ont capturé près de vingt bâtimens autrichiens pour avoir cherché à enfreindre le décret du gouvernement de la Grèce, qui déclare les côtes de l'Albanie méridionale en état de blocus. »

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Napoli de Romanie, le 17 septembre.* — Après un siège de cinq mois, la garnison de Missolonghi voit ses efforts couronnés d'un heureux succès: cette place qui, par sa position, jouit à juste titre de la réputation de premier boulevard de la Grèce, est maintenant hors de danger. La Grèce orientale est délivrée de la présence de l'ennemi; quelques débris de l'armée turque, réunis à Salona, y sont bloqués, et ne peuvent plus que se rendre à discrétion.

Ibrahim-pacha, après avoir essayé vainement de se frayer un passage par les défilés de Tégée, sur Navarin, s'est replié sur le chemin de la Laconie, qu'il savait dégarni de troupes; il s'avancait sur Mistra, et était poursuivi de près par les corps de troupes grecques qu'on a détachés de Tégée. Les opérations de ce pacha ne tendent plus qu'à effectuer sa retraite sur Kithira, et de là sur Coron. La saison avancée et son armée extrêmement affaiblie ne lui permettent plus que de songer à gagner ses quartiers d'hiver.

*Corfou, le 26 septembre.* — L'île de Pettala, voisine des côtes de l'Acarnanie, avait été occupée par une garde anglaise, pour protéger la vie de quelques familles grecques réfugiées; elle vient d'être évacuée, en conséquence des succès des Grecs, qui ont permis à ces familles de rentrer chez elles.

*Constantinople, le 24 septembre.* — Le bruit circule que la flotte du capitain-pacha a été dispersée par les Grecs dans les eaux de Candie. Les nouvelles de la Morée sont très contradictoires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ibrahim-pacha est en retraite vers la côte, et a demandé instamment du renfort.

Le Spectateur oriental qui, avant l'ouverture de la campagne actuelle, parlait d'Ibrahim-pacha comme d'un général qui chercherait à soumettre les Moréotes par la modération et la douceur, dit dans son n° du 14 septembre, que dans l'intérêt de sa politique, il a détruit toutes les villes et villages dans l'intérieur de la Morée.

— L'insurrection de l'île de Candie gagne de plus en plus; les Grecs se sont emparés, dans cette île, d'une troisième place, celle de Sélina. On s'occupe dans ce moment à investir la forteresse de la Canée. Un premier renfort de 1,000 hommes, expédié des îles de l'Archipel, y est déjà débarqué.

### PAYS-BAS.

#### 2<sup>e</sup> CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

*La Haye, le 23 octobre.* — Voici une traduction du message accompagnant le projet de loi contenant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> livres de la nouvelle rédaction du code de commerce, présenté dans la séance du 20:

« Nobles et puissans seigneurs, ensuite des remarques faites dans la deuxième chambre des états-généraux, lors du premier examen du code de commerce, soumis à V. N. P. par notre message du 24 octobre 1824, nous avons chargé la commission de rédaction pour la législation nationale de la confection ultérieure de ce code.

« Cette commission a rempli la tâche dont elle était chargée, et nous transmettons maintenant à V. N. P. une nouvelle rédaction des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> livres dudit code, comprise en 19 projets de loi, pour remplacer dans vos délibérations ceux présentés à l'assemblée de V. N. P. par le message précité.

« Sur ce, N. et P. S., nous vous recommandons à la protection de la divine Providence.

« La Haye, le 20 octobre 1825. *Signé GUILLAUME.*  
— Le projet de loi pour la confection de pièces en or de 5 flor.,

présenté dans la même séance, est conçu en quatre articles et porte que cette nouvelle monnaie sera de l'aloi de 900/1000 et du poids de 3 esterlings (wilges) 364 et demi 1000<sup>es</sup>.

Le projet de loi relatif à la rectification des limites entre la province d'Anvers et du Brabant septentrional, a pour objet la continuation des travaux du cadastre dans les communes de Calmpthout (Anvers) et Hinsbergen (Brabant septentrional), afin d'établir entre elles une délimitation plus régulière.

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE.

L'*Etoile*, journal ministériel de France, contient aujourd'hui deux lettres, l'une prétendument écrite de Rome, et adressée à M. l'archevêque de Malines, pour l'informer que le pape n'approuve point la formation d'un séminaire à Louvain. L'autre lettre serait une réponse faite par M. de Méan au gouverneur de la province d'Anvers, dans laquelle le premier motive son refus d'intervenir en rien dans la suppression du collège archi-épiscopal à Malines.

— Ce n'est point, ainsi que nous l'avons annoncé d'après le *Journal de Bruxelles*, à l'administration de l'instruction nationale que la direction des mines est réunie, mais à l'administration de l'industrie nationale.

— Une feuille anglaise contient ce qui suit :

On écrit d'Ostende, du 12 octobre : Il nous est venu de Bruxelles un rapport extraordinaire : on dit qu'un Anglais de haut rang est parti subitement en poste de cette ville pour l'Italie, en faisant dire à son épouse qu'il avait été formé un complot contre sa vie. On fait mention d'autres circonstances que je ne veux pas répéter, relativement aux véritables causes de la fuite inopinée de ce personnage.

— On montre actuellement à Londres plusieurs morceaux d'or trouvés à Aruba, dépendance de Curaçao ; il y en a quelques-uns qui pèsent de trois à trente-six onces. Le gouvernement des Pays-Bas a considéré cette découverte sous un point de vue fort sérieux, et le gouverneur de Curaçao a publié un arrêté qui défend sous peine de mort à toute personne de se trouver dans cette petite île déserte, sans permission du gouvernement. L'or qu'on voit à Londres, est solide, et de la plus grande finesse ; ayant été trouvé sur la surface, il y a de grands doutes sur son origine, savoir si c'est une production de la terre ou s'il y a été laissé par des pirates, puisque cette île a été toujours le rendez-vous des boucaniers et des écumeurs de mer les plus décidés.

Le métal qui est actuellement à Londres, sera expédié directement aux Pays-Bas. (*Journaux Anglais.*)

— On mande de Trieste, le 15 octobre :

D'après les nouvelles de mer, les Grecs ont l'intention de fortifier l'île d'Hydra, dans la crainte que l'expédition que l'on attend d'Alexandrie, ne soit dirigée contre cette île.

Un bâtiment arrivé ici le 12, a entendu une canonnade du côté de Napoli de Romanie ; on présumait que c'étaient des salves d'artillerie pour l'arrivée de l'escadre américaine dans ce port.

— On écrit du Helder :

Le 8 de ce mois, le brick GUILAUME I<sup>er</sup>, jeta l'ancre dans notre rade venant du détroit de Davis ; le tems ayant été orageux pendant toute la journée, et le vent soufflant du nord-ouest et du nord, le capitaine n'eût sans doute pas risqué d'entrer dans ce port lorsque malheureusement pour l'équipage, il s'éleva un vent si impétueux du nord-ouest, au déclin du jour, qu'il dégénéra bientôt en tempête.

Vers minuit on se rendit sur la côte avec les barques de sauvetage ; on fut obligé de faire les plus grands efforts pour parvenir au vaisseau, et on trouva que le bâtiment était déjà entièrement brisé et que les débris gisaient dispersés sur la côte (sur laquelle l'eau s'était élevée jusqu'au pied des unes). Malgré les difficultés et les dangers d'être brisé par les débris du bâtiment submergé, les hommes qui montaient les barques parvinrent à sauver 16 hommes de l'équipage (qui était composé de 47 individus), tant d's que les 31 autres au nombre desquels était le capitaine et trois de ses enfants ont malheureusement péri. (*le Belge.*)

Nous avons eu l'occasion de parler il y a quelque temps d'une société formée à Namur pour l'encouragement de l'instruction élémentaire. L'association, au moyen d'une contribution annuelle, prélevée sur chacun de ses membres, fait l'acquisition des meilleurs livres élémentaires qu'elle distribue gratuitement, ou qu'elle vend aux élèves pauvres des écoles existantes dans la province de Namur. La société se propose aussi de faire imprimer des livres à ses frais et de procurer le matériel aux écoles pauvres, etc., etc., le tout selon la mesure de ses fonds, qui doivent s'accroître en proportion du nombre des associés.

Le croira-t-on ? une pareille institution a trouvé des ennemis. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Journal de Bruxelles* : « L'association, toute de bienfaisance et de charité, dirigée par des hommes choisis en assemblée générale et dignes de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens, ne devait, ce semble, rencontrer que des approbateurs, surtout parmi les ministres de celui qui fit de l'amour du prochain, la base de son code. Aussi, bon nombre de prêtres respectables s'empressèrent-ils de souscrire pour prendre part à ce qu'ils devaient regarder comme une bonne œuvre..... Ils se trompaient, ils n'étaient que les complices d'une mauvaise action !... C'est du moins ce qu'on est en droit de conclure de la désapprobation supérieure qui suivit leur démarche, et de l'obligation où furent plusieurs d'entre eux de rompre avec la société comme avec l'œuvre de Satan. Aucuns pensent néanmoins que si l'instruction de la jeunesse était exclusivement réservée au clergé, ou abandonnée à sa discrétion, comme il prétend qu'elle l'était en des tems plus heureux, une institution qui tendrait à l'encourager, cesserait d'être une œuvre condamnable et pourrait même devenir un acte méritoire selon les circonstances. Mais peut-on penser qu'une chose bonne en elle-même, change ainsi de nature et devienne louable ou condamnable, utile

ou pernicieuse selon qu'elle est confiée à l'autorité ecclésiastique ou à l'autorité civile ? Par exemple, si l'administration des hospices et des établissements de bienfaisance eût autrefois appartené aux gens d'église et que la loi la fit rentrer dans le domaine du pouvoir séculier, faudrait-il pour cela abandonner ces établissements et les malheureux qui les peuplent, et frapper de réprobation la charité qui voudrait continuer à venir à leur secours ?

*Signé*

#### REVUE DU SPECTACLE.

Le changement subit de température, un vent glacial, un ciel triste et brumeux, ramènent à la ville tous ceux qui s'étaient maintenus jusqu'à présent à la campagne pour y jouir des derniers soleils. Il faut quitter les rives ombragées, les prés verdoyants, les bois silencieux ; échanger des jouissances simples et paisibles contre des plaisirs bruyants et factices ; au lieu d'un air pur et frais ne respirer que l'atmosphère épaisse et insalubre de nos concerts et de nos spectacles. Amans de la belle nature, vous ne verrez plus que le tapis vert de nos tables de boston ou de bouillotte, que les arbres et les ruisseaux dessinés par la main habile du décorateur ; le lever de la toile vous tiendra lieu de celui du soleil, et la descente du lustre vous représentera son coucher. Belle compensation, ma foi ! que voulez-vous ? Ce qui chagrine les uns, réjouit les autres ! Notre directeur et son caissier font des vœux pour que le ciel devienne encore plus sévère, et que l'hiver, hâtant sa marche, nous apporte bientôt toutes ses rigueurs. Ils prétendent que les variations de la température exercent une très grande influence sur leurs recettes et que plus le thermomètre est en baisse, plus leurs fonds sont en hausse. En effet, le nombre de spectateurs depuis le règne du vent et de la pluie, s'en est allé toujours croissant, et *Robin des Bois* a fait hier soir sa première apparition sur notre théâtre au milieu de la plus brillante assemblée. Il avait été précédé par le *Parleur éternel*, pièce où le poète semble avoir voulu mettre à une égale épreuve la mémoire de l'acteur et la patience des auditeurs. C'est assez faire l'éloge du jeu et du débit d'Oudinot, que de dire qu'on l'a laissé parler jusqu'à la fin, sans l'interrompre, et que des applaudissemens unanimes l'ont payé du prodigieux effort de mémoire que demande ce rôle. Mais après ces signes d'approbation donnés à l'acteur, une autre justice a été faite, et de nombreux sifflets ont sans doute exilé pour toujours de notre scène le plus long et le plus insipide des monologues. On s'étonnait d'autant plus d'un choix si malheureux que jusqu'à présent la direction a fait preuve de goût et de discernement dans les diverses pièces offertes au public ; ainsi jeudi nous avons eu le *Tyrant domestique*, et *Gulistan* ; dimanche, *l'Ecole des Vieillards* et *les Voitures versées*. Pour ne point arrêter nos souvenirs sur des impressions déjà presque effacées, nous dirons en peu de mots que ces deux représentations ont offert un ensemble satisfaisant ; que nous avons fait dans M<sup>de</sup>. Boinet une excellente acquisition ; que dans le rôle d'Hortense, un des plus difficiles qu'il y ait au théâtre, elle a su mettre une partie des nuances de douce moquerie, de vivacité, de finesse, de douleur et d'indignation qu'il demande ; que Souvray a dit souvent avec intelligence : il sent juste, il a l'habitude de la scène ; mais ses moyens semblent l'abandonner dans les momens où il faudrait redoubler de force et de chaleur. Je n'aurais que des éloges à donner à Oudinot, chargé du rôle du duc, s'il l'avait joué avec plus d'aisance et d'abandon ; la scène de la déclaration nous a surtout paru laisser à désirer. A propos de cette scène, je ne sais si l'on a déjà remarqué quelle singulière ressemblance elle offre avec celle où Phèdre avoue son amour à Hippolyte, et quels curieux rapprochemens on en pourrait faire. *Sed non hic locus.*

Ce n'est pas la faute de Meyret, si le rôle de Bonnard ne nous a point paru écrit en prose. D'où vient donc à cet acteur cette figure d'estropier tous les vers : il n'en est pas un seul qui puisse s'échapper sain et sauf de sa bouche ; tantôt il les raccourcit, tantôt il les allonge outre-mesure. Le théâtre a ses licences comme la poésie ; mais elles ne vont pas jusque là. J'ai crint un instant que quelque censeur n'en avertît sévèrement l'ami Bonnard, et ne prit pour une cruelle ironie cet éloge que le duc fait de lui :

« Pour le trouver en faute, il faut qu'on soit sorcier. »

Si nous ne disons qu'un mot des *Voitures versées*, ce ne sera pas pour faire remarquer combien, depuis quelque tems, elles sont devenues de mode, et comme elles se sont multipliées ; mais pour complimenter Mondonville sur la chaleur et la verve qu'il a mises dans le rôle de l'oncle ; il a su communiquer son feu et son entraînement à tous les autres, et la pièce y a beaucoup gagné.

Je disais tout-à-l'heure que le théâtre a ses licences ; en voulez-vous un exemple bien frappant ? allez voir *Robin des Bois* ! Je m'étais proposé, suivant l'usage, de donner à nos lecteurs une analyse rapide de cette pièce ; mais je me trouvai bien empêché quand je voulus me mettre à la besogne. C'est un manque total de plan, de sens commun ; c'est un désordre, un chaos, une obscurité à travers lesquels il ne m'a pas été donné de percevoir. Par où commencer ? Comment raconter ce qu'on ne comprend pas ? Je maudissais mon défaut de pénétration, quand tout-à-l'heure on vint me remettre la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, vous rendriez un grand service à ceux qui ont assisté hier à la représentation de *Robin des Bois*, si vous pouviez leur apprendre quel est le sujet de cette pièce et leur expliquer clairement ce qu'elle signifie. Je l'ai écoutée de toutes mes oreilles et regardée de mes deux yeux ; et je n'y ai rien compris. Mes voisins, que j'accablais de questions, n'étaient guère plus habiles que moi. Je vous avoue, Monsieur, que les mots des énigmes et des logoglyphes que vous publiez dans votre journal m'ont souvent paru plus faciles à trouver. La direction théâtrale avait, l'autre dernier, l'attention délicate de donner au public, sur les affiches

qu'on allongait au besoin, une analyse succincte des comédies, vaudevilles, opéras qu'on représentait pour la première fois. C'est un ouvrage qui a du bon. Mais quoi! Il est tel chef-d'œuvre qui se refuse à l'analyse, et *Robin* est peut-être de ce nombre? Et pourquoi ce vague indéfini, ce je ne sais quoi d'indéterminé, j'allais dire d'indéfinissable, ne brilleraient-ils pas dans l'œuvre de MM. Castilblaze et Sauvage, comme dans tel autre de nos poètes modernes. Fiat lux! En attendant, agréez, Monsieur, etc.

Nous ne pouvons promettre à notre correspondant de faire droit à sa demande, sans craindre de nous engager dans une position d'où il nous serait difficile de sortir. Cependant nous ne désespérons pas de le satisfaire dans un prochain article.

Mais la bizarrerie et l'extravagance du poème ne peuvent rien ôter à la beauté de la musique; elle est jugée depuis long-tems; est-il un théâtre où elle n'ait été applaudie avec transport? On ne rencontre la l'imitation d'aucun maître; partout elle abonde en idées neuves et originales; partout la science et le génie s'y retrouvent. Quant à l'exécution, notre orchestre, habilement dirigé, en est sorti à sa gloire; il s'est montré digne de sa réputation. Je voudrais bien qu'il me restât quelque place pour parler des décors et costumes nouveaux, de la foudre, des esprits infernaux, des chauves-souris, de cette lumière bleuâtre et livide si propre à doubler l'épouvante, enfin de tout ce qui a contribué au succès de *Robin*, indépendamment du talent et des efforts de nos acteurs; mais je ne trouve plus que l'espace nécessaire pour rendre compte de la dernière scène de cette soirée; je veux parler de l'espèce d'ovation que le parterre transporté a fait subir à notre directeur. Celui-ci, qui sans doute ne s'attendait pas à pareille fête, est arrivé plein de trouble devant son seigneur et maître, et d'une voix altérée, il lui a témoigné combien un tel honneur le touchait, en ajoutant que ses camarades, par leur zèle, le méritaient non moins que lui. J'ai craint un instant que le parterre, s'emparant de cette idée, ne s'avisât d'appeler toute la troupe, non pas en masse, mais individuellement, depuis Robin le chasseur magique jusqu'au dernier diabolin. Heureusement il s'en est abstenu, pensant sans doute,

« Qu'un honneur partagé perd beaucoup de son prix. »

(Nous reviendrons sur l'opéra de Weber.) *J. Rogier*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il y a quelque tems que M. de Norvins a publié à Paris un ouvrage intitulé *Portefeuille de 1813*; il paraît que l'auteur y a plusieurs fois été sévèrement jugé la conduite militaire du maréchal Oudinot, duc de Reggio. Un ancien chef d'état-major du corps d'armée du maréchal, le général Lejeune, vient d'adresser au *Moniteur* une lettre dans laquelle il s'élève contre quelques assertions de M. de Norvins, et finit par lui demander publiquement une rectification au nom de tous ceux du 12e corps qu'elle intéresse.

Nous ne voulons pas apprécier ici la véracité et l'exactitude historique de M. de Norvins; mais n'est-ce pas une chose singulière que cette grande responsabilité des anciens chefs de l'armée française? Depuis dix ans la France n'a cessé de retentir des éloges de ses soldats; dans les livres, dans les journaux, aux théâtres, on n'a entendu que cela. Et quand maintenant il échappe à un écrivain un seul mot de critique, ou d'erreur, ce n'est pas à une réfutation, mais à un cartel qu'il s'expose. Certes si c'est ainsi qu'on veut de l'histoire, le moyen est singulièrement choisi pour l'avenir impartial. Les militaires français devraient s'estimer heureux au contraire de voir des ouvrages divers s'exprimer différemment sur les mêmes faits, par ce que de ces différences, de ces contradictions même naît la vérité qui est toujours un peu suspecte d'engouement ou de passion lorsqu'elle n'a pu être contradictoirement discutée. Si M. de Norvins a énoncé des erreurs, il faut le réfuter et lui prouver qu'il s'est trompé. Exiger de lui qu'il se retracte, ce n'est pas démontrer son tort; c'est au contraire faire croire à la validité de ses preuves, puisqu'on attache tant de prix à ce qu'il se rétracte; c'est vouloir de plus que les écrivains français se forment dans les salles d'armes.

*DeVaux*

Il est poète Monsieur le comte de Peyronnet, grande-des sceaux de France, que nous avons vu plaider si gravement pour l'autel et le trône. Cette fois la simarre s'en est allée pardessus les toits, et le voila qui en frac à la mode et en cravatte de petit-maitre, s'avance aujourd'hui dans le *Mercur* du 19e siècle, les plus jolis petits vers du monde à la main. En voici quelques-uns: le sujet est aussi neuf que piquant: c'est l'indifférence:

Va, Zelmire, il faut sans retour  
Bannir une espérance vaine:  
Je ne saurais porter ta chaîne,  
Ne fût-ce même qu'un seul jour,  
Et je ne veux pas prendre la peine  
Ni de justifier la haine,  
Ni de mériter ton amour.

Monseigneur est gentil quelquefois. Je suis tenté de croire que son amour pour la gravité n'était qu'une plaisanterie de sa part. Il rit de nous aujourd'hui, parce que nous nous y sommes laissés prendre. Non, non, monseigneur, nous le savions bien; vous n'êtes pas aussi grave que vous le faites avec tant d'éloquence la mort et la mutilation du sacrilège que Votre Excellence, le sourire sur les lèvres, écrivit son joli poème de l'Indifférence? Pour moi j'en ferais la geogre.

*DeVaux*

Pendant les dix-huit premiers jours du mois d'octobre, il y a eu dans les arrondissemens de Paris 137 décès, sur lesquels on compte 55 qui ont été vaccinés.

Le libraire Sautolet, de Paris, a publié les premiers numéros du *Journal des inventeurs des arts et machines*. Ce journal est destiné à rendre compte de toutes les inventions et perfectionnemens dont l'Angleterre enrichit chaque jour son industrie. Ce tableau journalier des nouveaux procédés agricoles et manufacturiers peut être très utile à tous ceux qui s'occupent des arts et métiers. Les savans ou comme directeurs de travaux industriels.

#### COMMERCE.

TROYES, 20 oct. — Voici les prix de nos vins, récolte de 1825: Vins renommés de Riceys, 1<sup>re</sup> sorte, 180 à 190 le tonneau de 30 veltes (1 hect. 30 lit.); 2<sup>e</sup> sorte, 130 à 140; 3<sup>e</sup> sorte, 60 à 70. Vins de Bar-sur-Aube, ord. — 50 à 55, même jauge.

Vallée de Bar-sur-Seine (où la récolte a été abondante) vins de Landreville, Loches, Essoyes Gié sur-Seine, Neuville et Bussereuil, tonneau de 30 veltes ou 230 litres, 55 à 60

#### BOURSE D'ANVERS, du 25 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils restent offerts, les certificats de Naples à 80 5/8 de à Londres à 95 1/2; et les actions de la société de commerce des Pays-Bas à 98 3/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 178 p. 0/10 de perte; le Londres court s'est placé à 40, il est resté papier, et les deux mois à 3979 et papier; le Paris court et à terme s'est fait à la cote d'hier; il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg reste rare.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 1000 balles de café Brésil en divers lots, de 36 1/2 à 37 cents, et 50 balles Saint-Domingue à 37 1/8 cents.

Environ 2000 nattes sucre Manille ont été traitées à 25 1/2 en entrepôt; et 25 bques Hava ne Moscovades à fl. 24.

25,000 bois de campêche coupe Jamaïque ont été vendues à fl. 5 1/4; et 3 surons indigo Guatimalo, sobre et cortex, de fl. 5 1/2 à 6 1/2.

#### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 24 octobre.

Dette active, 57 5/8 1/2 1/4. Différée, 1 1/16 1/8 1/4. Bill. de chance, 22 1/4 3/4 3/8. Synd. d'amort., 99 1/2 100 99 7/8. Rentes remb., 88 1/4 89 88 5/8. Lots de, 62 64. Act. soc. com., 97 3/4 99 1/2 98 1/4.

#### TEMPÉRATURE DU 26 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 8 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 7 d. au-dessus.

#### INSTRUCTION PUBLIQUE.

##### AVIS.

Il sera procédé vendredi 28 octobre à 10 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel des états et devant l'inspecteur du troisième arrondissement à un concours pour le remplacement de l'instituteur démissionnaire du village de Chaineux, commune de Battice. Ce concours ne pourra avoir lieu qu'entre des personnes munies de certificats de capacité délivrés par la commission provinciale d'instruction.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS.

Coupe de bois domaniaux de l'ordinaire 1826.

Il sera procédé à la vente des coupes de bois domaniaux de l'arrondissement de Verviers;

Savoir:

A Verviers, le vendredi 4 novembre prochain, pour les coupes du cantonnement de Limbourg.

Et à Spa, le lundi 7 dito, pour celles du cantonnement de Stavelot.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS DU CINQUIÈME RESSORT.

Renouvellement des baux de bacs et bateaux de la province de Liège.

Le lundi 31 octobre prochain, il sera procédé devant M. le gouverneur de la province de Liège, ou son délégué, à l'hôtel du Gouvernement rue Agimont à Liège, au renouvellement des baux de bacs et passages d'eau de la province de Liège, qui expirent le 31 décembre prochain nommément ceux de Hermalle-sous-Argenteau, des Croisiers, St. Remi, Paradis, Rivage-en-Pot, Flémalle-Grande, Engis, Bas-Oha, et Seilles sur la Meuse, Grosses-Battes, Esneux et Comblain au pont sur l'Ourte.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux du greffier des états de la province, des commissaires de district de Liège, Huy, Verviers et Waremme, au secrétariat de la régence de Liège, chez tous les receveurs des domaines de la province et à l'administration des domaines, eaux et forêts du 5me. ressort à Liège, rue pied du Pont-d'Isle, n. 766.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 25 octobre.

Naisances: 1 garçon, 1 fille.

Décès: 2 garçons.

Par jugement rendu par le tribunal correctionnel séant à Liège, le 5 octobre 1825, Jean-Baptiste Petit, charretier, domicilié rue Roture à Liège, a été condamné à six jours d'emprisonnement huit florins d'amende et aux frais, convaincu de n'avoir pas fait dans les trois jours la déclaration de la naissance de son enfant.

#### Découvertes et inventions.

S. M. Charles X, par ordonnance du 9 de ce mois, vient d'accorder au Sr. Max. Anne Chardon, un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de 15 ans qu'il a pris le 9 septembre 1824, pour des machines propres à fouler et laver les draps et autres étoffes.

#### GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en extension de concession.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 12 octobre 1825, sous le n. 804 du répertoire, les dames veuve Gérard-Demet, H. J. Wassige, W. Dardespinne, et les sieurs S. J. Carlier et son épouse, Gerard Demet, J. L. Oury et G. Dardespinne, tous domiciliés à Liège, formant la société charbonnière de la Nouvelle-Haie, à St. Gilles, ont formé une 2e. demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 152 bonniers 25 perches 31 aunes P. B., dépendans des communes de Liège et St. Nicolas, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du point d'intersection du petit chemin Jevanfosse et la ruelle Madame avec la chaussée St. Gilles par une ligne droite longue de 714 aunes se terminant au clocher de l'église St. Jacques à Liège; de ce clocher par une 2e ligne droite longue de 705 aunes, tirée sur le côté sud de la maison Jean Pirnay, située à Londoiz, et s'arrêtant à la limite de la concession de

la Chartreuse, formée par le cours d'eau tiré de l'Ourte qui active le moulin Dubois.

*A l'Est et au Nord-Est*, suivant alors en remontant ledit cours d'eau et ensuite la rivière d'Ourte jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du débouché de la ruelle de Houre au quai d'Avroy, sur le côté sud de la maison Delhaille à l'entrée du pré *Mativa* et prolongée jusqu'à la rive droite de cette rivière.

*Au Sud-Est et au Sud*, de ce point suivant ladite ligne droite longue de 865 aunes qui traverse l'Ourte et la Meuse jusqu'au débouché de la ruelle de Houre qui forme la limite nord de la demande en concession de la Chartreuse; prenant alors cette ruelle et la continuant vers l'ouest jusqu'à sa jonction avec le Grand-Jonckeu; puis par une ligne droite longue de 624 aunes finissant à la jonction du chemin d'Ougrée et Sclessin à Liège avec la ruelle Boute-li-Cou, premier point de limite de la demande en concession de la société du Val-Benoit; suivant ensuite la ruelle de Boute-li-Cou jusqu'à la rencontre du chemin de St. Gilles à Boute-li-Cou, que l'on suit également vers l'ouest jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'église Ste. Véronique sur l'angle nord-ouest de la maison Lenoir, dernier point de limite de la demande en concession de la société du Val-Benoit.

*Au Nord-Ouest et Sud-Ouest*, longant alors cette ligne droite longue de 1146 aunes qui sert de limite à la première demande en extension des pétitionnaires, jusqu'à l'église Ste. Véronique; de cette église par une deuxième ligne droite longue de 41 aunes aboutissant à la jonction de la ruelle Sainte Véronique avec le Grand-Jonckeu; suivant ensuite le Grand-Jonckeu vers nord jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du point d'intersection du Petit-Jevanfosse et la ruelle Madame avec la chaussée St. Gilles sur l'angle nord de la maison des demoiselles Brouhon; puis côtoyant cette ligne droite longue de 395 aunes, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 8<sup>e</sup> panier des mines à extraire, ou 10 cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 13 septembre 1818, et d'après la dépêche de S. Exc. le ministre de l'intérieur et du waterstaat en date du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT :

1<sup>o</sup> Les bourgmestres de Liège et St. Nicolas feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et adressé aux bourgmestres prénommés.

A Liège, en séance le 15 octobre 1825.

Présens nobles et très honorables seigneurs,  
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,  
Bellefroid, Crawhez,  
Waltéry,

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Le greffier des Etats de la province de Liège,  
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### GRANDE FÊTE A JUPILLE.

Aujourd'hui jeudi, pour la clôture de la fête, il y aura BAL à la grande salle, chez la V<sup>e</sup> FRANCK.  
On y jettera une roue de beaux dindons.

### Conversations anglaises.

RICHARD-WILLIAMS, professeur de langue anglaise, recommencera ses cours jeudi 27 octobre. On s'inscrit place de l'Université, n<sup>o</sup> 268.

Il donne aussi des leçons élémentaires.

Le 9 novembre 1825, à une heure de relevée, les héritiers P. L. Jonet, feront vendre aux enchères, en la maison mortuaire dudit Jonet, sise sur les Bois, commune de Saint-Georges; savoir : 1<sup>er</sup>. Lot. Une maison, située sur les Bois, avec un petit jardin y annexé; 2<sup>e</sup>. Lot. Un enclos (prairie et terre) de 78 perches 46 aunes, au même lieu : ces deux lots seront vendus séparément et ensuite exposés en masse; 3<sup>e</sup>. Lot. Le dessus d'une étable; 4<sup>e</sup>. Lot. Une pièce de terre, commune de la Gleixhe, contenant 52 perches 31 aunes; 5<sup>e</sup>. Lot. Une autre de 13 perches, même commune; 6<sup>e</sup>. Lot. Une prairie de 21 perches 79 aunes, sise fond de la Bougerie, commune de Saint-Georges; 7<sup>e</sup>. Lot. Et 22 litrons 36 dés P.-B. d'épeautre rente, en 2 textes, dus par Habert Bols et M<sup>lle</sup> Baré, de Saint-Georges.

S'adresser pour connaître les conditions à M<sup>e</sup> DIEUDONNÉ, notaire, à Verlaine.

Un chien danois, répondant au nom de *Turc*, s'est échappé la nuit du 23 ou 24 courant, du domicile n<sup>o</sup> 188, faubourg St-Léonard. Bonne récompense à celui qui le ramènera ou qui en donnera des renseignements positifs.

Chambre garnie à louer avec jouissance d'un jardin, avec ou sans pension, au faubourg St-Gilles, n<sup>o</sup> 282.

Une fille, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au n<sup>o</sup> 477, rue Hors-Château.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, numéro 728.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

M. DESTRIEVAUX, étant rentré dans la propriété de la maison située rue de l'Agneau, sur Meuse, portant le n<sup>o</sup> 426 bis, annonce que cette maison très vaste, en très bon état, située à proximité du port et possédant un très grand magasin, est dès maintenant à louer ou à vendre à des conditions avantageuses.  
S'adresser rue de l'Agneau, n<sup>o</sup> 420.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 221.

Belle maison de commerce, sise rue St. Hubert, n. 602, à rendre ou à louer. S'adresser rue Vinave-d'Ille, n. 43.

### (587) VENTE DE LIVRES.

Catalogue d'une très belle collection de livres de théologie, philosophie, histoire, littérature, etc., provenant en partie de feu M. Henri Schouterden, en son vivant prêtre et ci-devant curé de Haelen, dont la vente publique aura lieu les mardi et jeudi 22 et 24 novembre 1825, chez P. H. J. DUVIRVIZ, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liège, où le catalogue se distribue ainsi que chez MM. Stas et Kersten, sous la Tour, au prix de 5 cents.

D. BEYNE, fils, négociant, à la Main d'Or, rue Pont-d'Ille, vient de recevoir les articles d'hiver ci-après :

Flanelle de santé à la pièce, croisée; idem non croisée, de plus de trente qualités différentes; gilets en flanelle pour hommes, idem pour femmes; caleçons en flanelle courts, idem longs avec et sans pieds pour hommes; caleçons en flanelle, jupes idem, chemises idem, pour femme; bas en flanelle pour hommes, idem pour femmes; chaussettes idem; bas de laine en couleur pour hommes, idem pour femmes; demi-bas de laine pour hommes; bonnets en ségovie pour hommes; gants en laine pour hommes, idem pour femmes; gants de peau fourrés idem.

Le même continue le seul et unique dépôt en cette ville, des jupes et camisoles d'hiver de la fabrique de M. Ternaux et fils, de Paris; les jupes sont fixées à florins des P. B. : 1 65 1-90 et 2-15, suivant la taille, et les camisoles à 1 fl. 65 c.

La vente des marchandises, provenant de la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, négociante, à Huy, qui a eu lieu le 19 octobre courant et jours suivans, à la maison de la défunte, rue Griange, a été continuée au mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 26, 27, 28 et 29, même mois.

Le mercredi, jour du marché, on vendra depuis huit heures et demie du matin jusqu'à cinq heures et demie du soir. — Les autres jours la vente n'aura lieu qu'à une heure de relevée jusqu'à cinq heures.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Mercredi deux novembre prochain, à dix heures du matin, le notaire Lys, vendra en sa demeure, à Verviers, cent vingt-six rames papiers de diverses qualités telles que velin, petit et grand, coquille, licorne, etc.  
Le tout argent comptant.

Un domestique connaissant bien le service de table et panser les chevaux, peut se présenter rue du Dragon-d'Or, n. 674.

\*. Bon violoncelle à vendre avec la méthode de P. F. Olivier Aubert. S'adresser près la porte Vivegnis, n. 305.

### Avis aux parens et tuteurs.

Une famille hollandaise, établie depuis neuf ans à Liège, désire prendre des jeunes gens en pension. Comme on ne parlera que la langue hollandaise dans cet établissement, les jeunes gens se mettront bientôt au courant de parler cette langue. Pour plus amples informations s'adresser rue St-Jean en île, n<sup>o</sup> 793.

La fabrique de Louveigné désire remployer en rente sur hypothèque un capital de 388 fls; s'adresser au trésorier à Louveigné.